

L'exportateur à court de liquidités peut également tenter de négocier des conditions de vente qui transfèreraient une plus grande partie de la responsabilité de la transaction à l'acheteur. Les conditions de la vente définissent qui est responsable des diverses étapes dans le processus d'exportation. Par exemple, ces conditions peuvent préciser que les marchandises seront mises à la disposition de l'acheteur dans les installations de l'exportateur. C'est ce qu'on désigne par le terme «à l'usine» (EXW). Dans ce cas, l'acheteur assume la responsabilité de toutes les étapes concernant le transport des marchandises jusqu'à leur destination finale.

À l'autre extrémité, l'exportateur peut convenir d'assumer la responsabilité du transport des marchandises, de leur dédouanement et de leur livraison aux installations de l'acheteur. C'est ce qu'on appelle une transaction livrée dédouanée (DDP), qui entraîne le plus de responsabilité pour l'exportateur.

Des conditions «à l'usine» ou «livré dédouané» sont deux des 13 INCOTERMS élaborés par la Chambre de commerce internationale pour établir différents niveaux de responsabilité entre les parties à une transaction internationale. Ces termes normalisés aident à définir les paramètres d'une transaction et peuvent s'avérer cruciaux dans le règlement d'un différend.

INCOTERMS

Catégorie	Terme	Explication	Description
Termes commençant par un E	EXW	à l'usine	transaction dans laquelle le vendeur met les marchandises à la disposition de l'acheteur aux installations du vendeur
Termes commençant par un F	FCA FAS FAB	franco transporteur franco le long du navire francò à bord	précise que le vendeur doit livrer les marchandises à un transporteur retenu par l'acheteur
Termes commençant par un C	C.F. ou CFR CAF CPT CIP	coût et fret coût, assurance et fret port payé jusqu'à... port et assurance payés jusqu'à...	transactions dans lesquelles le vendeur assume la responsabilité de l'organisation du transport, mais n'est pas responsable des pertes, dommages ou coûts additionnels imputable à des événements survenant après l'expédition et la répartition
Termes commençant par un D	DAF DES DEQ DDU DDP	rendu frontière rendu ex navire rendu à quai «droits acquittés» rendu droits non payés livré dédouané	s'applique aux ententes dans lesquelles le vendeur assume tous les coûts et les risques nécessaires pour amener les marchandises dans le pays de destination.